

**Actualités | p7**

InCA : deux administrateurs avec un handicap au CA d'Inclusion

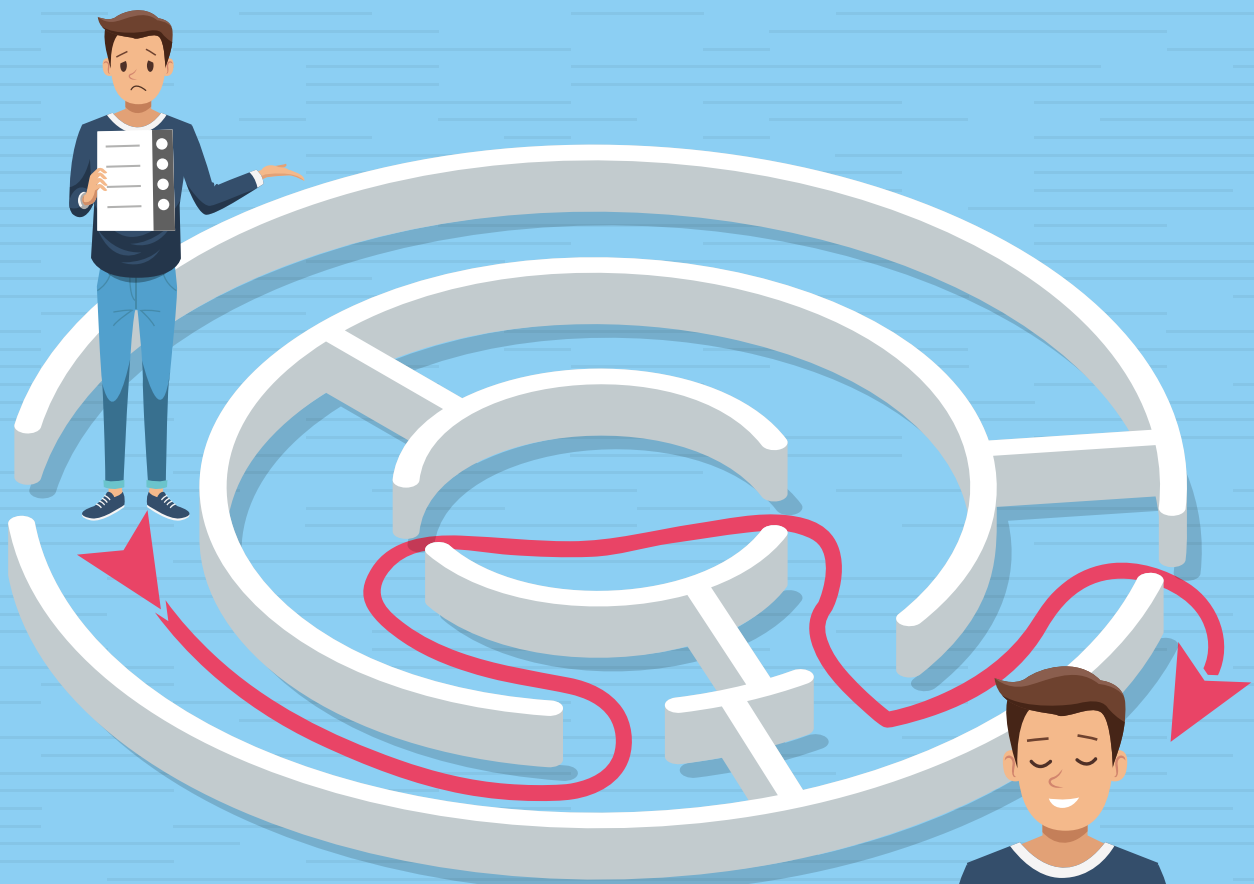
« J'ose prendre le train ! », un guide pour favoriser l'autonomie

**Dossier « J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? » | p18**

Mon livret en FALC : tout pour me préparer aux élections !

Les aides pour aller voter

« J'ai voté... voici comment ça s'est passé »



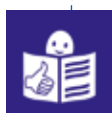
**« J'ai le droit de voter...  
mais comment je fais ? »**

pour des élections #communales2018  
accessibles aux personnes avec un handicap intellectuel !

Dans l'écoute, le dialogue  
et la reconnaissance de chacun,  
ensemble, avec audace et respect,  
construisons l'INCLUSION.



**INCLUSION asbl** est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes avec un handicap intellectuel, l'AFrAHM et l'APeM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir : l'Inclusion de la personne avec un handicap intellectuel dans toutes les sphères de la société. **INCLUSION asbl** est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics. L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes avec un handicap intellectuel, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société  
pour que tout le monde puisse y vivre  
en toute égalité.



Inclusion asbl

Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek

Tél. : 02/247.28.21

[www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)

Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Mélanie Papia | Directrice

Coordination : Jérémie Mercier | [jme@inclusion-asbl.be](mailto:jme@inclusion-asbl.be) | 02/247.28.22

Graphisme et mise en page : Fanny Vanderlinden | Inform'Action asbl | [www.informaction.be](http://www.informaction.be)

Avec le soutien de





06

## Les actualités d'Inclusion

- 6 > Deux administrateurs avec un handicap intellectuel au CA d'Inclusion
- 8 > 4 nouvelles formations pour les proches et les professionnels
- 10 > Un nouveau soutien pour les formations
- 10 > Inclusion et le RGPD
- 11 > « J'ose prendre le train ! », un guide pour favoriser l'autonomie



## 13 Dossier

« J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? »

- 14 > Les objectifs de la campagne
- 16 > Mon livret en falc : tout pour me préparer aux élections !
- 19 > Vote communal : des outils d'animation pour une préparation optimale
- 23 > « J'ai voté... voici comment ça s'est passé »
- 27 > Qui vote ? Que dit la loi ?



29

## Info sociales



31

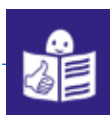
## Vous et vos droits

- 31 > SAM, le réseau des aidants
- 32 > La réforme du droit successoral : quel impact pour les familles de personnes fragilisées ?



34

## Contacts



Le dimanche 14 octobre, ce sont les élections.

C'est important de voter.

Mais ce n'est pas toujours facile de voter.

Pour vous aider à voter, Inclusion a écrit un livret facile-à-lire et à comprendre.

Ce livret vous explique pourquoi c'est important de voter.

Ce livret vous explique aussi comment faire pour voter.

Inclusion a aussi écrit un livret pour les candidats aux élections.

Ce livret donne des idées aux candidats pour inclure les personnes avec un handicap intellectuel.

Il ne faut pas avoir peur d'aller voter.

Vous pouvez être accompagné.

Vos proches peuvent vous aider à comprendre les idées des candidats.

Voter, c'est choisir un candidat qui a des idées que vous trouvez bonnes.

Voter, c'est aussi participer à la vie de la société.

Bon vote !

On se retrouve après les élections pour partager nos expériences ?



## J'ai le droit de voter ... mais comment je fais ?

Le dimanche 14 octobre prochain, nous irons voter. « *Pas de quoi dissenter* », direz-vous ? Pourtant, s'il s'agit d'un geste en apparence simple, voter est un exercice plus difficile qu'il n'y paraît. A fortiori pour les personnes avec un handicap intellectuel. Car oui, les personnes avec un handicap ont, elles aussi, le droit de voter<sup>1</sup>.

Mais pour jouir pleinement de ce droit, il faut d'abord mettre en place les conditions nécessaires à son exercice. Trop d'obstacles empêchent encore les personnes avec un handicap intellectuel de prendre part au processus électoral : bureaux parfois peu accessibles, programmes électoraux longs et compliqués, procédures complexes, etc. En témoigne l'expérience de Julien : « *la première fois que j'ai voté, je n'ai pas su me faire ma propre opinion. Il n'est pas simple de s'y retrouver dans les programmes électoraux. J'ai des amis qui ne savent ni lire ni écrire, et qui, lorsqu'ils arrivent dans l'isoloir, sont perdus* ».

Au-delà de ces obstacles visibles, il y a aussi toutes les barrières plus symboliques : la crainte de participer parce qu'on ne l'a jamais fait, le sentiment de ne pas être légitime pour exprimer sa voix, la peur du regard des autres...

C'est pour promouvoir cette participation citoyenne qu'Inclusion a développé deux outils dans le cadre de sa campagne « *j'ai le droit de voter ... mais comment je fais ?* » : un livret en facile à lire et à comprendre à destination des personnes avec handicap intellectuel et leurs familles ainsi qu'un mémorandum à destination des futurs élus<sup>2</sup>. Le livret répond à deux questions essentielles : « pourquoi ? » et « comment ? » voter. Le mémorandum, quant à lui, a pour objectif de partager avec les futurs élus de bonnes pratiques à mettre en place dans leurs communes.

Le 14 octobre prochain, il est donc important de se mobiliser. L'enjeu ne sera pas seulement de choisir un candidat qui défendra au mieux vos idées mais aussi d'accomplir, parfois pour la première fois, un acte des plus symboliques qui fait de chacun de nous des citoyens.

Bon vote ! On se retrouve après les élections pour partager nos expériences ?

> THOMAS DABEUX – Secrétaire politique d'Inclusion

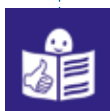
---

1 : À l'exception des personnes encore sous minorité prolongée jusqu'au 1er septembre 2019.

2 : Ces deux supports sont téléchargeables sur notre site internet.



## Deux administrateurs avec un handicap intellectuel au CA d'Inclusion



Depuis un an, notre association a un groupe de représentants.

Il s'appelle "Inclure tous ensemble".

Il est composé de 12 personnes avec un handicap intellectuel.

Chaque représentant a été élu dans sa région.

Le groupe se réunit 4 fois par an.

Le 24 mars 2018, le groupe a choisi 2 de ses membres pour devenir administrateurs : Mathilde et Thibault.

Le 23 juin 2018, l'Assemblée générale a accepté leur candidature.

Ils sont donc devenus administrateurs.

Ils seront soutenus par 2 personnes-ressources.

Il y avait aussi 7 autres candidatures de parents et de proches.

Depuis 2 ans, le conseil d'administration s'est préparé pour accueillir ses nouveaux membres.

C'est tout nouveau pour notre association.





**Mathilde**



**Thibault**

Le 23 juin dernier, l'Assemblée Générale d'Inclusion s'est réunie. A l'ordre du jour, il y avait le renouvellement du Conseil d'Administration. Mais cette année, cette élection revêtait un caractère exceptionnel car deux candidats en situation de handicap intellectuel se présentaient au poste d'administrateur. Il s'agit de Mathilde Cotman et Thibault Appelmanns qui font partie du groupe des représentants « Inclure tous ensemble ».

Les neuf candidats se sont présentés devant l'assemblée et on dit pourquoi ils voulaient devenir administrateur d'Inclusion. L'assemblée a ensuite voté à main levée pour élire à l'unanimité chaque candidat.

Félicitations à Mathilde et Thibault ! Ils ont maintenant du pain sur la planche mais ils sont bien entourés au

sein du conseil : 2 personnes-ressources les accompagnent dans cette aventure, Claire Dujardin et Lucien Hanson. Merci à eux ! Le CA s'est également adapté pour que ses réunions soient plus accessibles.

Mathilde et Thibault seront également soutenus par les autres représentants du groupe « Inclure Tous Ensemble » qui pourront échanger et faire entendre leur voix lors de leurs prochaines rencontres.

C'était un grand moment dans la vie de l'association et l'occasion aussi pour notre Président, Etienne Oleffe, de tirer sa révérence. Nous le remercions pour son implication de longue date et souhaitons la bienvenue à son successeur, Jean-Marie Elsen.



## 4 nouvelles formations pour les proches et les professionnels

Les proches et les professionnels sont en constante recherche de nouveaux outils permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes avec un handicap intellectuel et de pistes de réflexion autour de thématiques les interpellant.

C'est dans ce contexte qu'Inclusion propose des formations présentant de nouveaux outils pour améliorer la qualité de vie de la personne avec un handicap intellectuel, de ses proches et des professionnels.

### Comment travailler tous ensemble (parents, élèves et professionnels) autour du P.I.A. de l'élève ?

Le Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A.) pour les personnes avec un handicap intellectuel est un outil permettant d'accompagner le parcours scolaire de l'enfant en énumérant des objectifs à atteindre durant une période déterminée, tant en matière d'éducation que de rééducation ou de formation. En suivant cette formation, vous serez capable de participer à l'élaboration et au suivi du P.I.A. de votre enfant.

- **Formation de 2 demi-journées**
- **Dates** : vendredis 5 et 19 octobre 2018
- **Horaire** : 9h30 - 12h
- **Formateur** : Ghislain Magerotte
- **Coût** : 40 €
- **Lieu** : Institut François d'Assise, rue de l'Institut 30 - 5004 Bouge

### Les Livrets Smile : de nouveaux outils d'évaluation de la satisfaction des personnes avec un handicap intellectuel pour une meilleure qualité de vie

Les Livrets Smile sont des outils permettant aux personnes avec un handicap intellectuel de donner leur avis sur les services qui leur sont proposés via des questionnaires d'évaluation adaptés. La formation présente l'outil et sensibilise à la prise en compte de l'avis de la personne en situation de handicap.

- **Formation d'une journée**
- **Date** : jeudi 18 octobre 2018
- **Horaire** : 9h30 - 16h30
- **Formatrice** : Myriam Jourdain
- **Coût** : 85 €
- **Lieu** : avenue Albert Giraud 24 -1030 Schaerbeek





## Bienveillance et maltraitance : promouvoir, prévenir et gérer quand les personnes présentent un handicap intellectuel

La formation permettra aux participants de maîtriser les concepts et enjeux de la bienveillance et de la maltraitance.

Elle donnera également l'occasion aux participants d'identifier des stratégies et des moyens pour promouvoir la bienveillance, prévenir la maltraitance et gérer des situations de maltraitance.

- **Formation de 2 journées**
- **Dates** : jeudis 15 et 22 novembre 2018
- **Horaire** : 9h30 - 16h30
- **Formateurs** : Myriam Jourdain et Jean-Pierre Martin
- **Coût** : 200 €
- **Lieu** : avenue Albert Giraud 24 -1030 Schaerbeek

## Retour sur vos premiers groupes de parole et approfondissement de l'écoute

Cette formation permettra aux personnes ayant suivi la formation « Comment initier un groupe de parole pour des personnes déficientes intellectuelles adolescentes ou adultes ? » de revenir sur leurs expériences et développer, dans ce cadre, une écoute active attentive aux particularités du handicap.

- **Formation d'une journée**
- **Date** : lundi 19 novembre 2018
- **Horaire** : 9h30 - 16h
- **Formatrices** : Anne de Niet et Stéphanie Culot
- **Coût** : 100 €
- **Lieu** : avenue Albert Giraud 24 -1030 Schaerbeek

+ d'infos

sur les nouvelles formations : >> [www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)

## UNE NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Depuis le début du second semestre 2018, la procédure d'inscription aux formations d'Inclusion pour les proches et les professionnels a changé.

Nous vous invitons à la consulter sur le site internet d'Inclusion ([www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be) --> **Nos services** --> **Formations** --> **Formations pour les proches et les professionnels**) et à prendre connaissance des conditions générales.



## Un nouveau soutien pour les formations



Les formations d'Inclusion pour les personnes avec un handicap intellectuel ont depuis peu un nouveau subside : le service public régional « equal.brussels ».

## Inclusion et le RGPD

Inclusion entend respecter la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

En tant que membre ou sympathisant de notre association, certaines informations vous concernant (nom, adresse e-mail, etc.) sont reprises dans notre base de données - uniquement gérée en interne et jamais transmise à des tiers ou partenaires.

Si vous ne désirez plus recevoir d'informations sur nos activités, envoyez-nous un e-mail à l'adresse « [secretariat@inclusion-asbl.be](mailto:secretariat@inclusion-asbl.be) » avec le message « je me désinscris de votre base de données ».

Si vous voulez continuer à recevoir nos informations, vous ne devez rien faire.

Notez que vous pouvez modifier ou supprimer vos données personnelles à n'importe quel moment.



**Le RGPD c'est une nouvelle règle qui protège les données personnelles des gens.**

**Des exemples de données personnelles :**

- les adresses e-mails
- les numéros de téléphone
- les adresses postales
- ...

**Inclusion utilise les données personnelles pour envoyer des informations aux membres.**

**Des exemples d'informations envoyées aux membres :**

- la date de la Journée des Familles
- les programmes des formations
- Inclusion Magazine
- ...

**Les personnes qui préfèrent que Inclusion n'utilise plus leurs données personnelles peuvent envoyer un e-mail à «[secretariat@inclusion-asbl.be](mailto:secretariat@inclusion-asbl.be)» avec le message «je me désinscris de votre base de données».**

**Si vous voulez continuer à recevoir des informations d'Inclusion il ne faut rien faire.**



# « J'ose prendre le train ! » un guide pour favoriser l'autonomie



**Inclusion tient à accompagner les organismes publics dans les efforts qu'ils mènent pour une société plus accessible. C'est dans ce cadre que notre association a apporté son soutien à la SNCB dans la rédaction d'un guide destiné aux personnes avec un handicap intellectuel qui désirent prendre le train en autonomie. Présentation de l'outil par la SNCB et témoignages des personnes ayant testé « J'ose prendre le train ! ».**

Prendre le train seul ou trouver son chemin dans une grande gare SNCB n'est pas évident pour tout le monde. Certains voyageurs ont plus de difficultés à lire et comprendre des informations, s'orienter, acheter un billet de train ou demander de l'aide.

Les voyageurs qui rencontrent ces difficultés peuvent dès à présent utiliser le guide d'apprentissage dont le but est de les aider à - apprendre à - voyager en train de manière autonome. La SNCB a travaillé sur ce projet avec des personnes avec un handicap intellectuel ainsi qu'avec plusieurs associations qui ont une large expertise en la matière : Inclusie Vlaanderen, Inclusion, le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées et UNIA.

## LE GUIDE D'APPRENTISSAGE

Le guide d'apprentissage est écrit dans un langage facile à lire et à comprendre et est téléchargeable sur

le site web de la SNCB. Il peut être complété avec l'aide d'un proche ou d'un accompagnant, en fonction de l'expérience de la personne qui veut voyager seule. Par exemple :

- sait-elle lire et écrire ?
- comprend-elle les chiffres et les symboles ?
- doit-elle encore acheter un billet de train ?
- doit-elle prendre une correspondance au cours de son trajet ?
- ose-t-elle demander de l'aide à un inconnu ?
- ...

La SNCB met également à disposition des photos et des illustrations dans le but de compléter le guide d'apprentissage et le rendre le plus visuel possible. Un mode d'emploi permet aussi à l'accompagnant de se l'approprier.

*Afin d'améliorer le guide d'apprentissage, toute question, remarque ou suggestion est la bienvenue à l'adresse « [assistance@sncb.be](mailto:assistance@sncb.be) ».*



Inclusion a aidé la SNCB à faire un guide pour aider les personnes avec un handicap intellectuel à prendre le train toutes seules.

Le guide s'appelle « J'ose prendre le train ! ».

On peut avoir le guide en allant sur le site internet de la SNCB.

Sarah et Michel ont donné leur avis sur le guide.

### **Témoignage de Sarah :**

Je m'appelle Sarah.

Je suis autistique depuis mes 3 ans.

Je fais partie des Autoreprésentants de la Région du Centre (ARC) et du groupe « transition 16-25 ans » d'Inclusion.

Je sais lire et écrire.

Avant, j'allais dans le train avec mes sœurs et les éducateurs ou avec mon compagnon.

Ils s'occupaient de payer le train à ma place.

Maintenant je sais acheter mon billet à l'automate toute seule.

Mon éducatrice m'a aidée à préparer mon guide de voyage.

La deuxième fois j'ai voyagé toute seule avec mon guide mais mon éducatrice n'était pas loin derrière au cas où...

Et la dernière fois j'ai acheté mon billet pour aller à Mons toute seule !

### **Témoignage de Michel :**

Bonjour je m'appelle Michel.

Je fais partie des Autoreprésentants de la Région du Centre (ARC).

Je ne sais pas lire ni écrire.

Je sais acheter mon billet de train au guichet.

Mais quand le guichet est fermé je suis coincé : le contrôleur dans le train veut que je paye plus cher.

Maintenant je sais prendre mon billet à l'automate.

# Dossier « J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? »



Le 14 octobre nous irons voter.

Inclusion dit que les élections doivent être accessibles pour tout le monde.

Cela veut dire que tout le monde doit pouvoir voter facilement.

Des aménagements doivent être mis en place.

Inclusion a par exemple écrit un livret pour expliquer les élections communales en langage facile à lire et à comprendre.

Dans ce numéro d’Inclusion magazine sur le vote il y a :

- Des témoignages
- Des conseils
- La présentation du livret sur les élections
- ...

Bonne lecture !





# Les objectifs de la campagne



La Convention des Nations Unies dit que les élections doivent être accessibles pour tout le monde.

Cela veut dire que tout le monde doit pouvoir voter facilement.

Des aménagements doivent être mis en place pour que ce soit facile d'aller voter pour les personnes avec un handicap.

Pour cela elles doivent avoir accès aux informations sur les élections et sur les programmes électoraux.

Inclusion est d'accord avec ça.

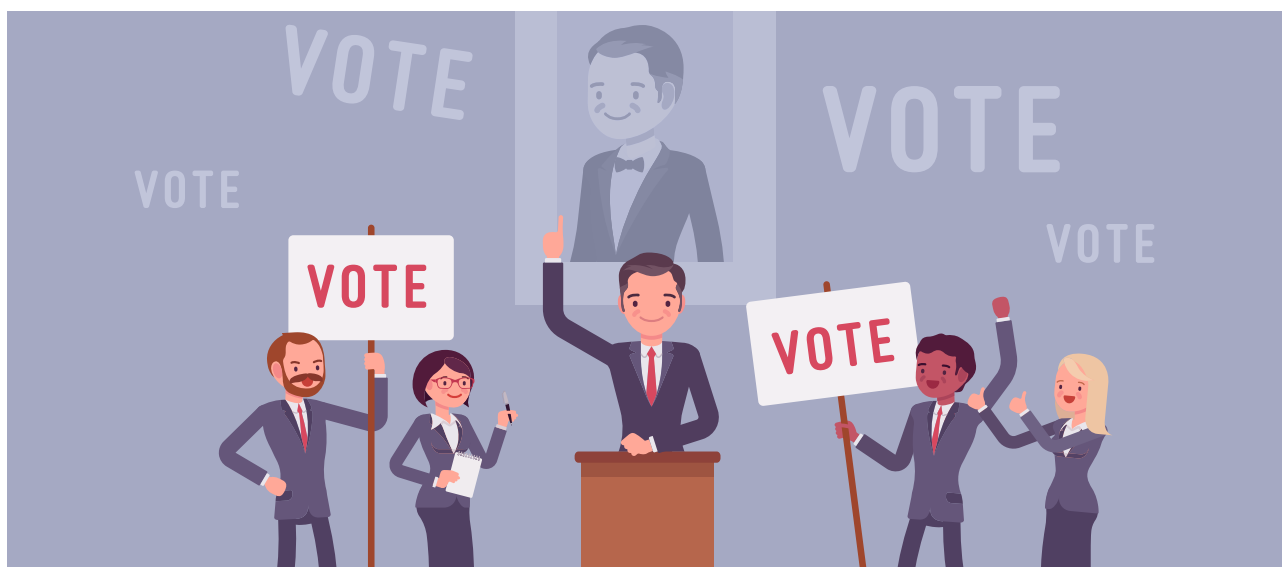
Par exemple pour avoir accès aux informations il faut :

- des textes en facile à lire et à comprendre
- des séances d'entraînement au vote
- des ateliers et des discussions adaptés.

Inclusion a écrit un livret en facile à lire.

Le livret aide à comprendre les élections.

Le livret explique comment voter.





Les élections communales approchent à grand pas : le 14 octobre 2018, nous voterons pour choisir nos représentants communaux. Le vote est un exercice citoyen indispensable, c'est pourquoi il nous est apparu comme une évidence d'axer notre campagne de sensibilisation et d'information sur ce sujet.

« J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? »

Pour des élections #communales2018 accessibles aux personnes avec un handicap intellectuel

Avec cette campagne de sensibilisation nous visons deux objectifs - et c'est notre asbl toute entière qui se mobilise afin d'y répondre :

**1. Encourager les candidats aux élections à favoriser une commune et une vie citoyenne autant accessible qu'inclusive.**

Cela s'est fait via la réalisation de notre mémorandum « Pour une commune accessible, pour une commune Inclusive ! » sensé inspirer les candidats et les accompagner dans la mise en place d'aménagements raisonnables. Avec celui-ci, basé sur les revendications de nos membres, nous voulons augmenter et favoriser la participation des personnes en situation de handicap (de grande dépendance ou non) à la vie de leur commune.

**2. Rendre le droit de vote effectif en mettant en place les conditions nécessaires à son exercice.**

Nous avons, à cet effet, organisé des séances d'information sur les élections et d'entraînement au vote pour les personnes avec un handicap intellectuel. Un livret en

facile-à-lire, « J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? » (voir page suivante) a également été rédigé pour informer au mieux les personnes en situation de handicap intellectuel. Une fiche d'animation a également été prévue pour épauler au mieux les accompagnants et animateurs. Plus de détails dans l'article « Vote communal : des outils d'animation pour une préparation optimale ».

**Un travail en réseau pour des avancées majeures**

Nous œuvrons également avec le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles) pour une meilleure accessibilité des bureaux de vote (accueil, signalétique, accompagnement, formation des assesseurs...). La commission élections du CAWaB a milité, entre autres, pour la modification de l'article 37 du Code électoral communal bruxellois qui prévoit désormais que l'électeur qui, par suite d'une infirmité physique, se trouve dans l'impossibilité de se rendre seul dans l'isoloir ou d'exprimer lui-même son vote, peut, avec

l'autorisation du président, se faire accompagner d'un guide ou d'un soutien. La modification votée tend à aligner la législation bruxelloise avec celles de la Région wallonne et de l'Etat fédéral, en conformité avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Une autre modification notable apportée à l'article 37, c'est la suppression du terme « infirmité physique », remplacé par « (tout type de) handicap », incluant désormais le handicap intellectuel.

Nous soulignons également les avancées mises en place par les communes et les régions en Wallonie et à Bruxelles pour favoriser l'accessibilité des élections à notre public :

- en Région wallonne, la lettre A ne sera plus apposée sur les convocations des personnes en situation de handicap et évite donc toute discrimination ;
- la possibilité de changer de bureau de vote pour en choisir un autre pour des raisons d'accessibilité ou de facilité.



Le vote reste un défi pour de nombreuses personnes avec un handicap intellectuel. Nous encourageons leurs proches et les institutions qu'ils fréquentent à ne plus avoir recours aux certificats médicaux mais plutôt à les préparer au mieux à cet exercice !



# Mon livret en falc : tout pour me préparer aux élections !



Chaque citoyen doit pouvoir exercer son droit de vote dans les meilleures conditions possibles. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, levier fort en matière de droits des personnes avec un handicap, préconise par exemple la mise en place de conditions favorables et accessibles à cet exercice citoyen. Inclusion œuvre dans le même sens.

Vu la complexité du système électoral belge, la préparation au vote en lui-même demande du temps et de l'investissement ; et cela pour chacun de nous ! Nous avons donc réalisé un livret sur

les élections communales rédigé en langage facile à lire et à comprendre pour préparer au mieux les personnes avec un handicap intellectuel à poser cet acte citoyen. Il peut également servir d'aide-mémoire le jour-J.

Ce livret se divise en deux parties :

**1.** « Pourquoi c'est important d'aller voter ? » : nous y expliquons l'intérêt d'aller voter, pour qui on vote et pourquoi on vote.

**2.** « Comment je fais pour voter ? » : cette deuxième partie s'intéresse à l'exercice pratique du vote en lui-même. Nous y

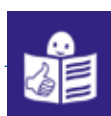
détaillons les différentes étapes et possibilités de vote.

Le chapitre « Les aides pour voter » reprend également l'ensemble des aides et aménagements raisonnables mis en place par les communes pour faciliter le vote. Nous vous encourageons à en bénéficier !

Ce livret s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap intellectuel car il est rédigé dans un langage simple et accessible. Il est malgré tout nécessaire de prendre le temps d'épauler les personnes dans sa découverte.

C'est très important de voter.  
En votant, vous participez aux décisions  
prises dans votre commune.

Vous pouvez être fier d'avoir voté.



Pourquoi un livret en facile à lire ?

La Convention des Nations Unies est une loi qui protège  
les droits des personnes en situation de handicap.

La Convention des Nations Unies dit que les élections  
doivent être accessibles pour tout le monde.

Cela veut dire que tout le monde doit pouvoir voter facilement.

Des aménagements doivent être mis en place  
pour que ce soit facile d'aller voter  
pour les personnes avec un handicap.

Inclusion est d'accord avec la Convention des Nations Unies.

Les personnes avec un handicap intellectuel ont le droit de voter.



Les électeurs



Les conseillers  
communaux



Les échevins



Le bourgemesstre



Nous voulons que les personnes avec un handicap intellectuel puissent voter elles-mêmes.

Pour cela elles doivent avoir accès aux informations sur les élections et sur les programmes électoraux.

Par exemple pour avoir accès aux informations il faut :

- des textes en facile à lire et à comprendre
- des séances d'entraînement au vote
- des ateliers et des discussions adaptés.

Le livret est pour les personnes avec un handicap intellectuel.

Le livret aide à comprendre les élections.

Le livret explique comment voter.

Pour recevoir le livret il faut contacter Inclusion :

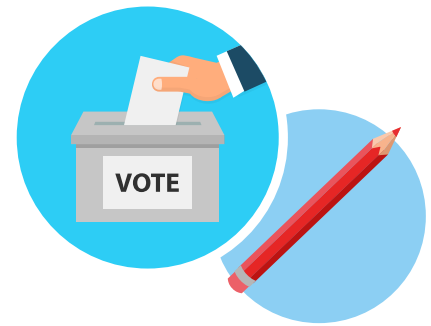
- par téléphone au 02 247 28 17
- par email à l'adresse [ep@inclusion-asbl.be](mailto:ep@inclusion-asbl.be).



LIVRET GRATUIT SUR DEMANDE

Pour recevoir le livret, contactez Inclusion :  
02 247 28 17 - [ep@inclusion-asbl.be](mailto:ep@inclusion-asbl.be)





# Vote communal : des outils d'animation pour une préparation optimale

Le vote demande une certaine préparation, tant dans la compréhension de ses enjeux que dans l'acte en lui-même. Pour répondre à ces besoins, nous avons réalisé un livret en langage « facile à lire et à comprendre » qui explique pourquoi il est important d'aller voter et, surtout, comment voter.

Cependant, ce livret ne se suffit pas à lui-même. Il est primordial que les proches et les professionnels puissent apporter un soutien dans sa compréhension ; notamment en s'aidant des outils d'animation développés par Inclusion. Présentation de ceux-ci.

Rien de tel que l'exercice pratique pour assimiler l'information, prendre le temps de faire son choix et s'habituer aux conditions de vote (isoloir, bulletin de vote, procédure, etc.). Une fiche d'animation a été réalisée pour aiguiller les animateurs de séances d'entraînement au vote. Elle comprend, entre autres, plusieurs pistes d'animation en fonction des thématiques à aborder : les compétences de la commune, l'entraînement au vote, etc. Ensuite, libre aux accompagnants de piocher dedans pour personnaliser leurs ateliers.



## Quelques exemples d'activités proposées dans la fiche d'animation :

### > Animation « C'est quoi voter ? »

Elle propose un atelier sous forme de brainstorming collectif. L'objectif est de partir des représentations et des acquis des personnes afin de donner ensemble une définition du vote.

L'idée principale à faire passer :  
le vote est un droit et permet à chacun d'avoir son mot à dire et de faire entendre sa voix.

### > Animation « De quoi s'occupe la commune ? »

Elle aborde les différentes compétences des communes sous la forme d'un brainstorming accompagné d'un support visuel.

Les « cartes d'action » de Cultures & Santé<sup>1</sup> permettent aux personnes de globalement visualiser les actions de la commune.

L'idée principale à faire passer :  
la commune est le pouvoir politique le plus proche des citoyens. Il est plus facile d'y voir les changements concrets dans notre vie quotidienne.



### > Animation « Comment on fait pour voter ? »

- *Les grandes étapes du processus de vote*

L'outil « ligne du temps » de Cultures & Santé<sup>2</sup> permet d'apprendre les différentes étapes du vote. Des cartes représentant les différentes phases des élections et une ligne du temps permettent d'avoir une vision d'ensemble du processus et de faire l'exercice de remettre toutes les étapes dans l'ordre.

- *Zoom sur le jour des élections*

Cette animation propose une mise en situation pour s'exercer au vote à l'aide de cartes d'identité fictives, de convocations, d'isoloirs, d'urnes, etc. Des vidéos sont également disponibles pour récapituler tout le processus.

**N'hésitez pas à contacter Inclusion si vous souhaitez organiser une animation dans votre région ou institution. Nous pourrions alors vous fournir les outils**

**que nous avons préparés afin que vous puissiez animer une séance sur le sujet.**

Les outils sont également disponibles en libre téléchargement sur le site internet d'Inclusion : [www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be).

1 : Cultures & Santé a créé un kit d'animation intéressant pour aborder la thématique, nous faisons donc référence à leurs outils dans nos propositions d'animation. Plus d'outils Culture & Santé : [www.cultures-sante.be](http://www.cultures-sante.be)

2 : Ibid.

### CONTACT

Service Éducation permanente d'Inclusion  
ep@inclusion-asbl.be



» EMELINE CARON, Collaboratrice Éducation permanente

# Les aides pour aller voter

Le travail de vigilance politique de notre asbl et de nos partenaires porte ses fruits. L'un des résultats visibles est le changement du code électoral : ses dernières modifications<sup>1</sup> favorisent en effet l'accessibilité au vote pour les personnes en situation de handicap. Les choses bougent, alors rendez-vous le 14 octobre prochain pour faire entendre votre voix !

## DES BUREAUX DE VOTE ACCESSIBLES

Chaque site (école, centre sportif...) dispose au moins d'un bureau de vote accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Si pour des raisons d'accessibilité ou par facilité (par exemple, un trajet connu) une personne avec un handicap intellectuel souhaite

changer de bureau de vote, c'est tout à fait possible. Notez que si une personne fait une demande de changement de bureau de vote et qu'elle souhaite être accompagnée par sa personne de confiance, cette dernière pourra voter au même endroit.

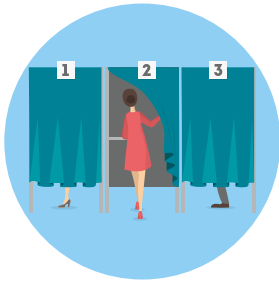
**En Wallonie :** pour une demande de changement de bureau de vote, il faut s'adresser à l'administration communale avant le 10 septembre.

**À Bruxelles :** pour une demande de changement de bureau de vote, il faut s'adresser à sa commune avant le **13 octobre**.

1 : Loi du 21 mai 2018 portant diverses modifications en matière électorale (II)



## L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ISOLOIR



Les personnes avec un handicap peuvent se faire accompagner dans l'isoloir par un proche que l'on appelle « personne de confiance ».

L'accompagnateur pourra alors, s'il habite la même commune, voter dans le même bureau de vote que la personne ayant besoin d'un accompagnement, même si ce n'est pas le bureau indiqué sur sa convocation.

Attention, la personne de confiance ne peut accompagner qu'une

seule personne dans l'isoloir.

La personne avec un handicap peut également demander à un membre du bureau de vote de l'accompagner dans l'isoloir.

Si le président du bureau de vote refuse que la personne-ressource accompagne la personne avec un handicap dans l'isoloir, c'est lui-même ou un assesseur qui le fera. Si vous habitez à Bruxelles, il est conseillé de se munir d'une pièce justifiant votre demande d'assistance.



Dans chaque bureau de vote il y a un isoloir adapté pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

Par exemple pour les personnes en chaise roulante.

Vous pouvez demander de voter dans un autre bureau de vote si c'est plus facile.

Vous pouvez avoir de l'aide pour voter.

Une personne de confiance peut vous accompagner dans l'isoloir si le président du bureau de vote est d'accord.

S'il n'est pas d'accord c'est lui qui vous accompagnera.

## LE VOTE PAR PROCURATION



Si une personne est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote, elle peut voter par procuration, c'est-à-dire qu'elle demande à une personne de confiance d'aller voter pour elle.

Avant le jour du vote, les deux personnes (la personne mandataire et la personne mandatée) devront remplir et signer le formulaire P1 (téléchargeable sur les sites internet des communes).

Le jour du vote, la personne de confiance se présentera avec ce

formulaire ainsi que le justificatif d'incapacité de vote.

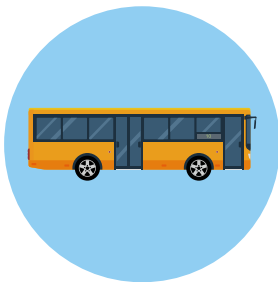
Un électeur ne peut prendre en charge qu'une seule procuration et seulement si elle lui a été donnée par :

- son conjoint ou cohabitant légal,
- un parent ou allié ayant fixé sa résidence principale à leur domicile,
- un parent ou allié jusqu'au troisième degré en cas de domiciles distincts.



Certaines personnes ne savent pas aller au bureau de vote.  
Par exemple parce qu'elles sont malades ou parties en voyage.  
Ces personnes peuvent demander à quelqu'un d'autre de voter pour elles.  
On appelle cela voter par procuration.  
Pour cela, il faut remplir un formulaire.  
Vous pouvez demander ce formulaire dans votre commune.

### LES TRANSPORTS



**En Wallonie** : une assistance au transport est prévue. L'Association des Services de Transport Adapté (ASTA) organise les déplacements gratuits des personnes en situation de handicap (plus d'informations sur le portail « [electionslocales.wallonie.be](http://electionslocales.wallonie.be) », onglet « je suis électeur », sous-menu « transport, assistance et accessibilité »).  
Les transports en commun du TEC seront également gratuits le jour des élections.

**À Bruxelles** : si vous utilisez les transports en commun pour vous rendre au bureau de vote et que vous avez besoin d'une assistance spécifique, vous pourrez trouver les informations concernant l'accessibilité sur le site de la STIB : [www.stib-mivb.be](http://www.stib-mivb.be) (Onglet « Voyager » → « Plus de services ! » → « Accessibilité »).  
Le service TaxiBus sera exceptionnellement disponible le dimanche 14 octobre. Pensez à réserver avant le jour-J.



En Wallonie des communes organisent des transports pour les personnes qui en ont besoin.  
Il faut demander à sa commune s'il y a des transports.  
Les transports en commun du TEC sont gratuits le jour des élections.  
Vous pouvez contacter l'asbl ASTA pour avoir un service de transport adapté : 0801 26 10 06.  
À Bruxelles les TaxiBus seront ouverts : 070 23 20 00.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ :

Portail Wallonie élections locales : <http://electionslocales.wallonie.be/electeur>

Portail Bruxelles élections : <https://elections2018.brussels/>

## « J'ai voté... voici comment ça s'est passé »

Droit de vote et participation citoyenne sont deux notions interdépendantes : c'est par les urnes que nos membres peuvent faire entendre leurs voix et occuper la place qui est la leur dans la société. Les personnes avec un handicap intellectuel et leurs proches témoignent ici de leurs expériences dans le domaine.

### Témoignage

**Interview de Pierre, 34 ans, en situation de handicap intellectuel**

#### Ça veut dire quoi voter ?

Voter, c'est obligatoire.

Voter, c'est pour trouver des personnes de confiance pour faire fonctionner le pays.

On vote tous les 6 ans, je crois, si je me souviens bien.

#### C'est quoi les élections communales ?

C'est comme à Ottignies ou à Court-Saint-Etienne maintenant que j'ai déménagé.

Ce sera la première fois ici.

Je crois que c'est dans une école.

Je vais aller avec mon frère, s'il veut bien.

C'est pour choisir les personnes qui font les règles dans la commune.

#### Comment te sens-tu pour ce premier vote à Court-Saint-Etienne ?

Je serai peut-être un peu stressé.

Si je vais avec mon frère, ça ira.





### **À Ottignies, tu allais voter tout seul ?**

J'ai été 3 fois avec papa, 2 fois avec maman et une fois avec mon frère.

Quand maman est partie en Angleterre, j'avais un papier à montrer aux assesseurs.

J'ai été voter 2 fois : une fois pour elle et une fois pour moi.

### **As-tu besoin d'aide pour voter ?**

Dans l'isoloir, je vais tout seul, c'est secret.

Je déplie les bulletins avec des couleurs.

Je regarde par colonnes.

On peut voter sur une seule colonne.

Je n'ai pas voté en tête de liste car je ne trouvais pas ça juste pour les autres.

J'ai pris mon temps.

J'ai trouvé le nom de la dame que je cherchais.

J'ai colorié les petits ronds.

### **Comment te prépares-tu ?**

J'ai déjà été plusieurs fois à la Maison de la citoyenneté pour apprendre à voter.

On parle d'abord de la Belgique, des régions et des provinces.

Il y a 10 provinces en Belgique.

Après, on m'a aussi expliqué comment ça se présente.

Il y a un Président.

On a expliqué qu'il faut montrer sa carte d'identité et sa convocation.

### **Comment fais-tu pour choisir pour qui voter ?**

Par courrier, dans la boîte aux lettres, on reçoit la liste des candidats.

Ecolo, c'est pour l'environnement, la nature, ça m'intéresse.

J'ai demandé conseil à mes parents.

Je sais qu'il y a des gens qu'on connaît et en qui on a confiance.

Domage que ma tante n'est plus sur les listes !

Maman m'a donné le nom d'une dame qu'on connaît.

Je retiens son nom et je le retrouve dans la liste.

### **Et si tu n'es pas d'accord avec le choix de ta maman ?**

Non, je ne ferais pas ça.

Pour voter pour quelqu'un d'autre,  
il faudrait d'abord que je connaisse la personne.

### **Est-ce facile ou difficile de voter ?**

Au début, j'ai appris.

Ce n'était pas si simple.

Après, on s'habitue, on a de l'expérience,  
c'est comme ça que ça marche.

Au foot aussi c'est pareil !

### **As-tu encore besoin de suivre une séance de préparation ?**

Peut-être bien que oui.

J'aime bien, on s'amuse bien.

On apprend aussi.



### Témoignage

#### Témoignage d'Harold : « le 14 octobre, j'irai voter »



J'ai déjà voté.

La dernière fois, c'était pour dire oui ou non à l'extension de l'Esplanade à Louvain-La-Neuve.

J'habite à Louvain-La-Neuve.

Ottignies – Louvain-La-Neuve, c'est ma commune.

Le 14 octobre, je voterai pour élire des gens de ma commune.

Je ne sais pas encore pour qui je vais voter.

J'attends de recevoir les tracts électoraux dans ma boîte aux lettres pour choisir.

Ça va être compliqué de choisir parce que je ne connais pas les candidats.

J'aurai besoin d'aide pour m'expliquer leurs idées.

Le jour du vote, ce ne sera pas compliqué de voter.

J'ai déjà été tout seul dans l'isoloir.

Je suis content d'aller voter et de donner mon avis.

### Témoignage

#### Témoignage de la maman de François, 36 ans : « l'essentiel, c'est la fierté de François à participer comme les autres »

Dès sa majorité, François a exercé son droit de vote et a participé aux élections.

La première fois, bien qu'on lui ait expliqué et fait répéter le processus, il a paru déconcerté dès son entrée dans la salle de classe. Alors mon mari a demandé aux assesseurs s'il pouvait

l'accompagner dans l'isoloir et cette faveur lui a été accordée.

À partir de là, François est toujours allé voter seul.

Au début, il choisissait un candidat dont la mine lui plaisait sur les affiches.

Puis il a visé une personne précise

et nous devons lui indiquer le numéro de la liste.

Cela dit, je ne suis pas certaine du résultat dans l'isoloir.

Mais l'essentiel, c'est la fierté de François, la fierté de participer comme les autres !



## Qui vote ? Que dit la loi ?



Le 14 octobre, ce sera le jour des élections.

Les personnes sous minorité prolongée ne peuvent pas voter.

Mais la loi a changé.

Dans un an, plus personne ne sera sous minorité prolongée.

Les personnes qui ont une autre protection peuvent voter sauf si le juge a dit non.





### QUI VOTE ?

Le droit de vote est un droit fondamental. Il n'y a que peu de personnes qui en sont exclues. Et les personnes qui ont un régime de protection ? Votent-elles ?

| Statut de protection   | Peut voter ?<br>Doit voter ? | Procuration possible? <sup>1</sup> | Vote par le représentant légal?  |
|--|------------------------------|------------------------------------|--|
| Mineur prolongé  | NON                          | NON                                | NON  |
| Ancien régime d'administration provisoire des biens  | OUI                          | OUI                                | Le droit de vote est un droit extrêmement personnel. Le représentant légal ne peut pas voter à la place de la personne concernée (497/2-26° Code civil).<br><br>NB : <i>il peut être son mandataire si une procuration est possible.</i> |
| Nouveau régime d'administration des biens  | OUI                          | OUI                                |  |
| Nouveau régime d'administration de la personne   | OUI                          | OUI                                |  |
| SAUF dans les cas exceptionnels de jugements qui prévoient une incapacité d'exercer :<br>- le droit de vote ou<br>- tous les droits politiques ou<br>- tous les droits personnels. |                              |                                    |  |

1 : D'autres détails concernant les procurations et les différents soutiens au vote dans l'article "Les aides pour aller voter" en p. 21 de ce magazine

### ET À L'AVENIR ?

En France, le droit de vote des personnes avec un handicap y serait bientôt «inconditionnel» ! C'est en tout cas ce que la secrétaire d'État aux personnes handicapées (Sophie Cluzel) a annoncé en juillet 2018.

En Belgique, c'est le mouvement inverse qui se manifeste. Une proposition de loi de 2017<sup>2</sup> vise à obliger le juge de paix à se prononcer automatiquement sur l'exercice des droits politiques lors d'une décision de mise sous administration de la personne. Le risque de

cette proposition de loi est que le juge, surchargé et ne connaissant pas bien la personne, décide, dans un souci de protection, de la priver de ses droits politiques.

La mise en balance entre la protection et le respect intégral des droits fondamentaux est, ici, de nouveau à l'œuvre. Quand on n'exerce que peu de droits dans la société, le droit de vote n'est-il pas le dernier ?

Inclusion – et tout son réseau, dont la Fondation Portray – milite

activement pour le respect de ce droit fondamental. Espérons que d'autres influenceurs et décideurs entendront notre point de vue et encouragerons le Parlement belge à suivre le chemin tracé par nos voisins Français plutôt que de restreindre l'accès au vote aux citoyens avec un handicap, comme risque de le faire la récente proposition de loi !

Vous avez le droit de vote, exercez-le, faites entendre votre voix !

» MARIE-LUCE VERBIST – Directrice de la Fondation Portray  
0475/77.59.60 – [mlve@fondation-portray.be](mailto:mlve@fondation-portray.be)

2 : Doc 54-2372/001, prop. Du 14 mars 2017, Sabien Lahaye-Battheu, députée Open VLD.

## ↳ Infos sociales

### Augmentation des allocations



Le 1<sup>er</sup> juillet, l'allocation de remplacement de revenu a augmenté.

L'allocation de remplacement de revenu, c'est comme un salaire pour les adultes avec un handicap.

Il y a trois catégories, suivant la situation familiale :

La catégorie A c'est pour les personnes qui vivent chez leurs parents.

La catégorie B c'est pour les personnes qui vivent seules ou en institution.

La catégorie C c'est pour les personnes qui vivent en couple (sans salaire) ou avec des enfants.

C'est la catégorie C qui a augmenté.

Le 1<sup>er</sup> juillet, l'allocation d'intégration a aussi augmenté.

### Transport scolaire

Certains jeunes prennent un bus pour aller à l'école.

Le bus vient les chercher le matin à la maison.

Le bus les reconduit à la maison après l'école.

Cela s'appelle le bus scolaire.

Parfois, le trajet entre la maison et l'école dure longtemps.

Un jeune peut rester jusqu'à 6 heures par jour dans le bus.

C'est beaucoup trop long.

Plusieurs associations se sont réunies pour parler du bus scolaire.

Elles ont parlé des trajets qui durent trop longtemps.

Pour ces associations, les communes doivent agir.

Ce sont bientôt les élections communales.

C'est une bonne occasion pour faire quelque chose.



### Nouvel acte pour la protection de la personne

Les personnes avec un handicap peuvent être protégées quand c'est difficile pour elles de s'occuper de leurs affaires ou d'elles-mêmes.

Pour être protégé, on peut aller chez le Juge de Paix.

Le Juge de Paix décide ce que la personne peut faire ou non.

Par exemple : acheter une maison, se marier, choisir où vivre...

Le Juge de Paix a une liste.

En 2018, on a ajouté une nouvelle chose dans la liste.

C'est l'autorisation d'être collectionneur d'armes ou de travailler comme armurier.

Un armurier c'est une personne qui fabrique, répare ou vend des armes.



## SAM, le réseau des aidants



**SAM**®  
Le réseau des Aidants

Un Belge sur dix aide un proche en perte d'autonomie, du fait d'un handicap, d'une maladie ou encore d'un âge avancé. Ces aidants ont désormais un petit nom : SAM ! Depuis peu, une plateforme web est directement orientée vers leurs besoins. Informer, soutenir, échanger... découvrez les missions du Réseau SAM.

Ils sont altruistes, courageux, discrets. Du matin au soir ou seulement quelques heures par jour, sept jours sur sept ou même un jour par semaine, ils viennent en aide à un proche, un enfant, un parent ou encore un voisin en perte d'autonomie. Ils sont « SAM ». SAM pour « Solidarité À la Maison ».

SAM, c'est aussi le nom d'une plateforme web lancée pour soulager cette immense communauté. Elle a été conçue en collaboration avec des SAM pour répondre à leurs besoins, mais aussi avec l'aide de professionnels qui, les côtoyant au quotidien, connaissent leurs attentes.

➤ En surfant sur le Réseau SAM, on découvre d'abord un « **guide médico-social** ». Il rassemble les informations et coordonnées d'associations et experts qualifiés pour épauler les SAM : services d'accompagnement

et conseils spécialisés, milieux d'accueil pour personnes avec un handicap, soins à domicile, etc. Et pour permettre de s'y retrouver plus facilement, chaque professionnel présente son service dans une petite vidéo explicative.

➤ La plateforme SAM, c'est aussi une mine d'**informations utiles**, de réponses aux questions que l'on se pose en tant que SAM : les éventuelles aides financières disponibles, les solutions de transport et de logement adapté... Le Réseau SAM propose des pistes via des dossiers, fiches ou articles élaborés avec des spécialistes.

➤ Enfin, SAM c'est également un **forum de discussion** qui permet aux aidants d'échanger avec des pairs et des professionnels, de partager leurs expériences pour rompre l'isolement. Une sorte de Facebook réservé aux SAM est intégrée dans la plateforme.

En un mot, le réseau SAM, c'est le Google des aidants. Vous êtes SAM ? Rejoignez-nous !

Vous connaissez des SAM ? Orientez-les vers la plateforme !



Un seul lien : [www.reseau-sam.be](http://www.reseau-sam.be)  
Permanence téléphonique : 02/474.02.44 (24h/24)



# La réforme du droit successoral : quel impact pour les familles de personnes fragilisées ?



Quand une personne meurt son argent va à ses héritiers.

Cela s'appelle l'héritage ou la succession.

Une nouvelle loi change les règles pour les successions.

Avec cette loi :

- les parents peuvent mieux organiser leur succession pour leurs enfants
- les donations sont plus sécurisées
- il est possible de faire des accords de famille.

La nouvelle loi s'applique dès maintenant.

Il est donc important de se renseigner  
chez un conseiller spécialisé.

La nouvelle loi sur les successions s'applique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

C'est une modification fondamentale, tant au niveau de la planification successorale (anticiper sa succession) qu'au niveau du partage successoral (régler une succession). De nombreux aspects permettent désormais aux proches de personnes fragilisées de tenir compte des spécificités familiales.

## 1. Diminution de la « part réservataire » : plus de liberté

Certains héritiers ont une part minimale de chaque succession. On appelle cela la « réserve ».

### > Réserve des enfants (descendants)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la réserve des enfants équivaut à la moitié de la succession (à répartir entre les enfants).

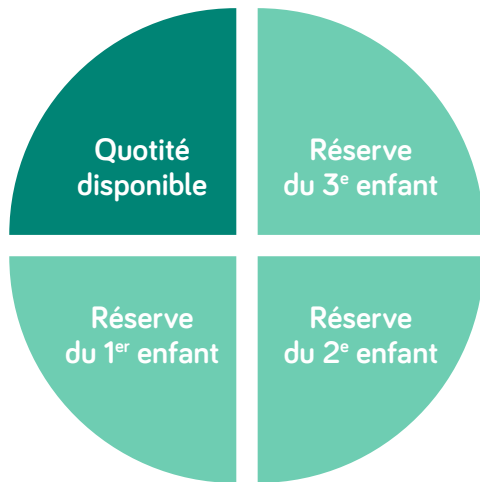




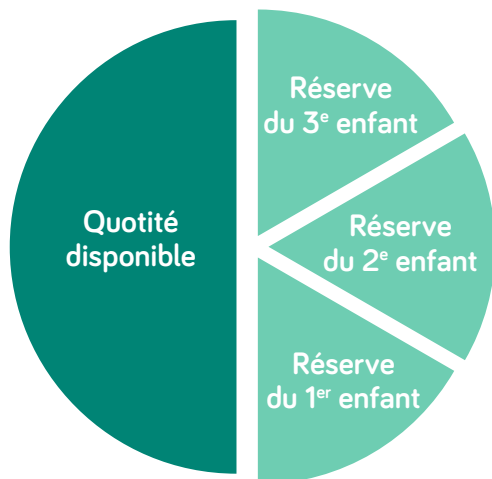
Chacun peut disposer librement de l'autre moitié de sa succession (appelée « la quotité disponible ») par testament.

Exemple : famille de 3 enfants

> Jusqu'au 31/08/2018



> À partir du 1/9/2018



La réserve de chacun des enfants est réduite et la quotité disponible est augmentée, ce qui laisse beaucoup plus de liberté pour régler sa succession. Plus de liberté, cela signifie plus de possibilités pour tenir compte des souhaits des parents et des besoins des héritiers.

Par testament, chacun peut donc disposer de sa succession en donnant une part plus importante à un ou plusieurs enfants ou à une personne extérieure.

### > Réserve des parents (ascendants)

La « réserve des ascendants » (parents / grands-parents) est supprimée à partir du 1er septembre 2018. Celui qui décède sans enfant pourra disposer de son patrimoine comme il le souhaite sans qu'aucune part ne soit « réservée » à ses parents. Attention, cela ne veut pas dire qu'ils n'hériteront plus mais simplement que ce n'est plus une réserve.

## 2. Modification des règles relatives aux donations effectuées : plus de sécurité

Pendant sa vie, chacun peut librement utiliser son argent en le dépensant, en économisant, en investissant ou en faisant des donations, presque sans limite. À son décès, on vérifie cependant s'il n'a pas « oublié » ses héritiers réservataires. On établit alors le calcul de la masse successorale à partager en tenant compte de ce qui reste au jour du décès, mais aussi des donations faites pendant toute sa vie. C'est sur cette masse « fictive » qu'on va calculer si chacun a bien ses droits minimums, sa réserve.

La réforme introduit deux nouveautés à ce sujet :

- la manière de comptabiliser les valeurs des donations (valeur au jour du décès indexée) ;
- la manière d'effectuer le rapport de ces donations (en valeur).

Des explications complémentaires peuvent être trouvées dans le texte complet de cet article hébergé sur le site internet de la Fondation Portray.

## 3. Pactes successoraux

Une autre grande modification de la loi successorale est la possibilité, sous certaines conditions, de conclure des « pactes successoraux », notamment pour (r) établir des équilibres entre les enfants (même si ce sont des équilibres subjectifs et non mathématiques).

Ce type de pacte permet de clarifier des situations, d'expliciter les équilibres et de sécuriser les donations et avantages reçus par chacun.

La loi successorale modifie fondamentalement les possibilités offertes aux familles en leur laissant plus de liberté dans l'organisation de leurs successions et plus de sécurité. Un rendez-vous chez votre conseiller (notaire, banquier, conseiller patrimonial...) peut s'avérer nécessaire pour analyser votre situation particulière et profiter pleinement des avantages de la loi.



## ↳ Contacts

### LE SECRÉTARIAT :

- 02/247.28.21
- secretariat@inclusion-asbl.be

### LES GROUPEMENTS :

- Angelman : [angelman@inclusion-asbl.be](mailto:angelman@inclusion-asbl.be)
- Brabant wallon : [brabant-wallon@inclusion-asbl.be](mailto:brabant-wallon@inclusion-asbl.be)
- Bruxelles : [bruxelles@inclusion-asbl.be](mailto:bruxelles@inclusion-asbl.be)
- Centre – La Louvière : [la-louviere@inclusion-asbl.be](mailto:la-louviere@inclusion-asbl.be)
- Charleroi : [charleroi@inclusion-asbl.be](mailto:charleroi@inclusion-asbl.be)
- Down : [down@inclusion-asbl.be](mailto:down@inclusion-asbl.be)
- Liège : [liege@inclusion-asbl.be](mailto:liege@inclusion-asbl.be)
- Luxembourg : [luxembourg@inclusion-asbl.be](mailto:luxembourg@inclusion-asbl.be)
- Mons : [mons@inclusion-asbl.be](mailto:mons@inclusion-asbl.be)
- Mouscron : [mouscron@inclusion-asbl.be](mailto:mouscron@inclusion-asbl.be)
- Namur : [namur@inclusion-asbl.be](mailto:namur@inclusion-asbl.be)
- Prader-Willi : [prader-willi@inclusion-asbl.be](mailto:prader-willi@inclusion-asbl.be)
- Tournai-Ath-Lessines : [tal@inclusion-asbl.be](mailto:tal@inclusion-asbl.be)
- Vielsalm : [vielsalm@inclusion-asbl.be](mailto:vielsalm@inclusion-asbl.be)
- Williams : [williams@inclusion-asbl.be](mailto:williams@inclusion-asbl.be)
- X-Fragile : [x-fragile@inclusion-asbl.be](mailto:x-fragile@inclusion-asbl.be)
- Fratriha : [fratriha@inclusion-asbl.be](mailto:fratriha@inclusion-asbl.be)

### SERVICE PSYCHOSOCIAL :

- Céline Picard : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be) // 02/247.60.14, disponible sur rendez-vous les mardis, jeudis et vendredis
- Pauline Galland : [pga@inclusion-asbl.be](mailto:pga@inclusion-asbl.be) // 02/247.60.13, disponible tous les mardis, jeudis et vendredis des semaines paires

### LES ASSISTANTES SOCIALES :

#### Ath :

- Pauline Galland : [pga@inclusion-asbl.be](mailto:pga@inclusion-asbl.be) // 0472/48.02.56, disponible tous les lundis

#### Mons :

- Pauline Galland : [pga@inclusion-asbl.be](mailto:pga@inclusion-asbl.be) // 0472/48.02.56, disponible tous les mercredis et vendredis des semaines impaires

#### Liège & Verviers :

- Vinciane Schmidt : [vsc@inclusion-asbl.be](mailto:vsc@inclusion-asbl.be) // 087/26.80.05, disponible les mercredis, jeudis et les vendredis des semaines paires

### PERMANENCE SOCIALE :

#### La Louvière :

- Joëlle Delbecq et Danielle Amore : [la-louviere@inclusion-asbl.be](mailto:la-louviere@inclusion-asbl.be) // 064/26.49.36

### PROJETS SPÉCIFIQUES :

- 0498/305.129 et [projets@inclusion-asbl.be](mailto:projets@inclusion-asbl.be)



## COMMENT SOUTENIR NOTRE MOUVEMENT ?

INCLUSION se mobilise depuis plus de 25 ans aux côtés des familles et des personnes en situation de handicap. Pour mener à bien nos actions, nous avons toujours besoin de votre soutien. Vous souhaitez nous aider ? Voici les formules que nous vous proposons :

### 1. DEVENIR MEMBRE (25€/AN)

#### Vos avantages :

- + Bénéficier de tarifs réduits sur nos formations & colloques
- + Participer à nos différents événements
- + Abonnement à notre périodique (4 numéros/an)
- + Intégrer un groupe de parents avec lesquels partager vos expériences
- + Profiter de l'expertise des autres membres et des professionnels
- + Accéder à nos conseils juridiques

#### Comment s'affilier ?

Faites-nous parvenir votre demande par courrier postal ou par mail en nous renvoyant les informations suivantes : Nom, Prénom, adresse mail et postale, téléphone, groupement auquel vous souhaitez vous affilier.

Dès réception du paiement, vous serez inscrit comme membre adhérent et pourrez profiter de tous vos avantages.

#### Infos et contact :

- membres@inclusion-asbl.be | • 087/26.80.05
- € IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB | Communication : Nom du membre
- www.inclusion-asbl.be

### 2. OFFRIR UN EXEMPLAIRE DE NOTRE MAGAZINE A UN(E) AMI(E)

Vous aimez notre publication et vous avez envie de faire découvrir notre association autour de vous ? Vous aimeriez que vos proches en sachent davantage sur le handicap ? Choisissez alors une des formules suivantes et nous enverrons le magazine directement au domicile de la personne de votre choix. (Frais de port inclus pour un envoi en Belgique)

- J'offre 1 numéro du magazine pour 6 €
- J'offre 2 numéros du magazine pour 10 €
- J'offre 3 numéros du magazine pour 15 €
- J'offre 4 numéros du magazine pour 20 €

Merci de nous communiquer les informations suivantes par téléphone au 02/247.28.21 ou par mail à communication@inclusion-asbl.be :

- Nombre de numéros souhaités
- Adresse complète du destinataire
- Message éventuel que vous souhaitez adresser au destinataire. Nous le joindrons pour vous lors de l'envoi du premier numéro

€ IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB

Communication : Cadeau magazine + Nom du destinataire

www.inclusion-asbl.be

écoute  
dialogue

reconnaissance  
audace

respect

C'est ensemble  
que tout devient possible...



## OCTOBRE

### 3 OCTOBRE – SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT AU VOTE À LA LOUVIÈRE

Où : au centre Le Foyer (rue Victorien Ergot, 2, 7110, Strépy-Bracquegnies)  
Quand : en soirée  
Contact : la-louviere@inclusion-asbl.be

### 10 OCTOBRE – SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT AU VOTE À LA LOUVIÈRE

Où : IMP Les 8 Bonniers  
Quand : en soirée  
Contact : la-louviere@inclusion-asbl.be

### 5 ET 19 OCTOBRE – FORMATION « COMMENT TRAVAILLER TOUS ENSEMBLE AUTOUR DU P.I.A. DE L'ÉLÈVE ? »

Réservée aux proches et aux professionnels  
Où : Institut François d'Assise, rue de l'Institut, 30, 5004, Bouge  
Coût : 40 €  
Renseignements : cpi@inclusion-asbl.be  
Inscriptions : formation@inclusion-asbl.be

### 16 OCTOBRE - VIEILLISSEMENT ET HANDICAP : LES DÉFIS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Journée de réflexion en compagnie d'experts de différents horizons organisée par l'A.S.P.H.  
Où : Chaussée de Waterloo, 182, 5002 Saint-Servais  
Prix : gratuit  
Inscriptions : espaceseniors.inscriptions@solidaris.be

### 18 OCTOBRE – FORMATION « LES LIVRETS SMILE : DE NOUVEAUX OUTILS D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PERSONNES AVEC UN HANDICAP INTELLECTUEL »

Réservée aux proches et aux professionnels  
Où : Avenue Albert Giraud, 24, 1030, Schaerbeek  
Prix : 85 €  
Renseignements : cpi@inclusion-asbl.be  
Inscriptions : formation@inclusion-asbl.be

### 18 OCTOBRE – LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLES DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Journée d'étude pour les professionnels de l'accompagnement organisée par La Clairière.  
Où : Aula Magna à Louvain-la-Neuve  
Prix : 75 €  
Programme et inscriptions : www.laclairiere.be

## NOVEMBRE

### 10 NOVEMBRE - SOUPER AUX FROMAGES DE L'ASBL PARTAGE AU PROFIT D'INCLUSION MONS

Prix : - Apéritif, buffet fromages/charcuteries, tarte et café : 25€/personne  
- Pour les enfants de 6 à 12 ans : 15 €  
- Pour les enfants de moins de 6 ans : gratuit  
Où : chaussée du Roi Baudouin, 39, 7030 Mons  
Réservation (avant le 30 octobre) : 065/3141.39 ou 065/8723.35

### 13 NOVEMBRE – FORMATION « REPARLONS D'AMOUR »

Réservée aux personnes avec un handicap intellectuel  
Où : 302 route d'Anton – 5300 Andenne  
Quand : de 9h30 à 13h  
Prix : 12 €  
Contact : bcu@inclusion-asbl.be

## Formations pour les personnes avec un handicap intellectuel

Pour avoir des informations  
sur les formations  
il faut écrire un mail à [bcu@inclusion-asbl.be](mailto:bcu@inclusion-asbl.be).

### 2, 9, 16 octobre - Les disputes

Où : route d'Anton 302, 5300 Andenne  
Prix : 36 €

### 9, 16 et 23 octobre - Parlons d'actualités

Où : rue de la Baraque 129b,  
1348 Louvain-La-Neuve  
Prix : 48 €

### 15, 22 octobre et 5 novembre - Mon corps, j'en prends soins de la tête aux pieds

Où : rue Sart Moulin 1, 1421 Ophain  
Prix : 36 €

### 13 novembre - Reparlons d'amour

Où : route d'Anton 302, 5300 Andenne  
Prix : 12 €

### 30 novembre, 7 et 14 décembre - Vivre ensemble : moi et les autres, les autres et moi

Où : rue de la Baraque 129b,  
1348 Louvain-La-Neuve  
Prix : 36 €

### 15 ET 22 NOVEMBRE – FORMATION « BIEN TRAITANCE ET MALTRAITANCE : PROMOUVOIR, PRÉVENIR ET GÉRER QUAND LES PERSONNES PRÉSENTENT UN HANDICAP INTELLECTUEL »

Réservée aux proches et aux professionnels  
Où : avenue Albert Giraud 24, 1030, Schaerbeek  
Coût : 200 €  
Renseignements : cpi@inclusion-asbl.be  
Inscriptions : formation@inclusion-asbl.be

### 19 NOVEMBRE – FORMATION « RETOUR SUR VOS GROUPES DE PAROLE ET APPROFONDISSEMENT DE L'ÉCOUTE »

Réservée aux proches et aux professionnels  
Où : avenue Albert Giraud 24, 1030, Schaerbeek  
Coût : 100 €  
Renseignements : cpi@inclusion-asbl.be  
Inscriptions : formation@inclusion-asbl.be